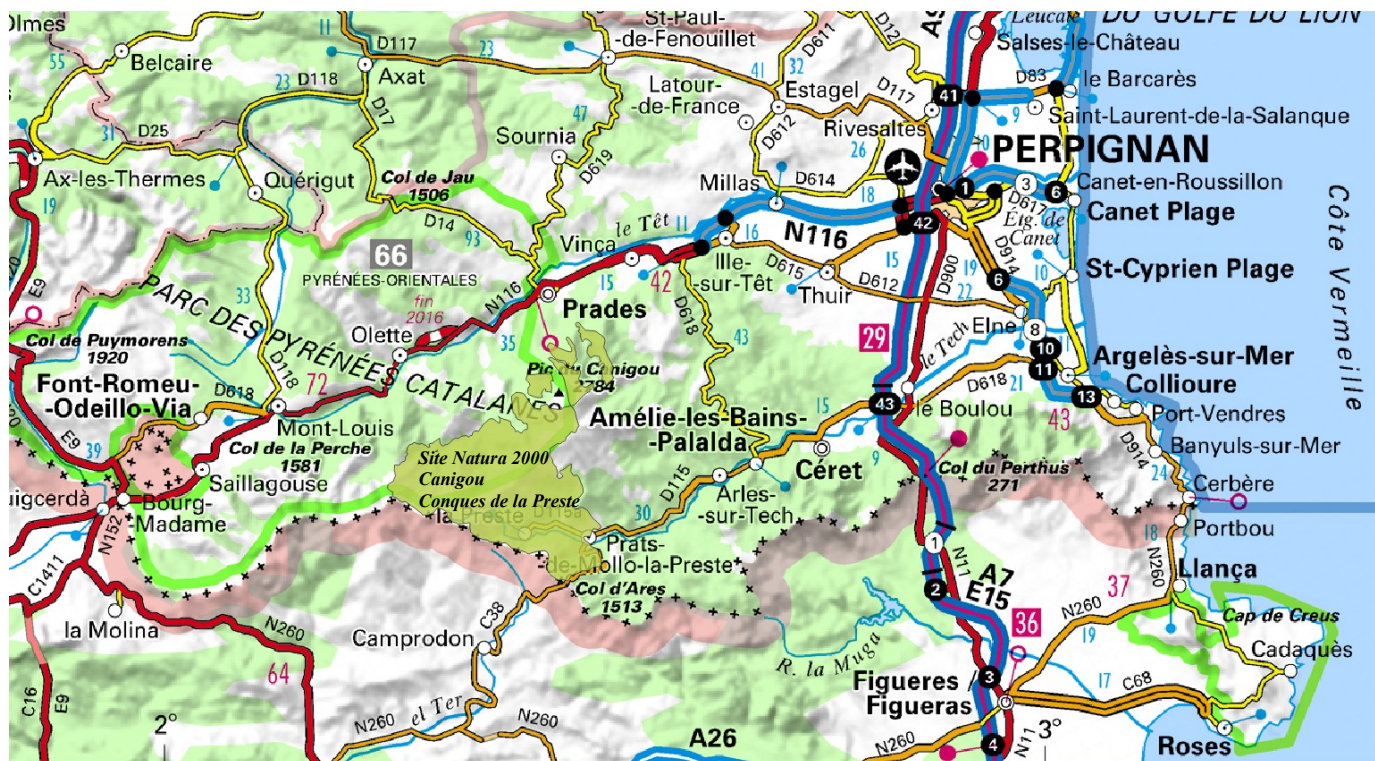


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR9110076 Canigou - Conques de la Preste

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>



Site FR9110076 Canigou – Conques de la Preste

ZPS (dernier arrêté : 25/05/06)

Département : Pyrénées-Orientales

Surface du site : 20224 ha

Opérateur/animateur du site : Syndicat mixte Canigó Grand Site

Description du site

Situé à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées, le site Canigou-Conques de la Preste s'étale entre 480 et 2 731 mètres d'altitude. Il englobe les zones spéciales de conservation « Massif du Canigou » et « Conques de la Preste ».

Il se superpose par ailleurs pour tout ou partie aux réserves naturelles nationales de Mantet, Py et Prats de Mollo la Preste, à la réserve de chasse et de faune sauvage du Haut Canigou, à la forêt de protection de Py et Mantet, à la réserve biologique dirigée du Canigou et au Site classé du massif du Canigó.

Frontalier avec l'Espagne sur sa partie sud-ouest mais aussi avec les sites Natura 2000 « Puigmal - Carança » à l'ouest et « Le Tech » à l'ouest, le site se positionne au sein d'une entité géographique et écologique conséquente et cohérente.

La majeure partie du massif relève des forêts domaniales du Canigou et du Haut-Vallespir, gérées par l'Office National des Forêts.

Le massif du Canigó est caractéristique d'une situation de haute montagne méditerranéenne où se mêlent des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs. La faune, la flore, les habitats naturels, les paysages y sont d'une grande richesse, malgré une forte fréquentation humaine du massif et un développement des activités de pleine nature.

En raison de la situation du massif du Canigó aux confluences des climats montagnard et méditerranéen, plusieurs espèces patrimoniales trouvent localement leur limite d'aire de répartition. C'est le cas pour la Perdrix grise des Pyrénées, le Lagopède alpin, le Grand tétras, l'Isard, le Rosolis, le Seneçon à feuilles blanches mais aussi des habitats naturels comme les tourbières, les végétations lacustres boréales et les forêts d'altitude (Sapin pectiné et Pin à crochets).

Le massif du Canigó, regroupant les forêts domaniales du Canigou et du Haut-Vallespir constitue un exemple de gestion conciliant conservation de milieux naturels et d'espèces remarquables (Grand tétras, Perdrix grise des Pyrénées, Gypaète barbu, Desman des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées, Buxbaumie verte, Minioptère de Schreibers, Murin d'Escalera...) et exploitation des ressources naturelles (pastoralisme, exploitation forestière), tout en présentant un patrimoine culturel remarquable (Abbayes de Saint-Martin du Canigou et de Saint-Michel de Cuxa, Prieuré de Sérabonne). L'ensemble de ces richesses motive une fréquentation touristique en hausse en particulier via les activités de pleine nature.

La fermeture des milieux affecte de manière importante certains sites des étages montagnard et subalpin qui sont progressivement colonisés par de jeunes peuplements de Pin à crochets et de Sapin pectiné. Ces « accrus forestiers » présentent des faciès très homogènes, relativement denses et monospécifiques, et leur développement se fait au détriment de la strate herbacée et des ligneux bas qui disparaissent progressivement sous l'ombrage des conifères. Or, de nombreuses espèces, dont certaines très patrimoniales, sont liées aux forêts claires et autres clairières naturelles ainsi qu'aux jasses et bords de cours d'eau. Ainsi, le Grand Tétras est réputé dépendant des forêts claires où le sous-bois est diversifié et riche en ligneux bas, comme le Rhododendron, la Myrtille ou le Raisin d'ours. De même, plusieurs espèces de papillons qui sont rares et localisées en France sont liées aux clairières, lisières et bords de cours d'eau où la strate herbacée est très diversifiée. La reconquête d'anciens milieux ouverts au-dessus de 1 600m d'altitude constitue donc une priorité de conservation pour plusieurs espèces.

Espèces d'intérêt communautaire présentes

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Elements quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Lagopède alpin des Pyrénées (<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>)	A 407	40 à 80 couples nicheurs	Plutôt mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises conditions climatiques au printemps durant l'élevage des jeunes - Collision avec les clôtures - Dérangement en hiver (ski de randonnée) et en période de reproduction (chiens non tenus en laisse) - Aménagements lourds (destruction de son habitat)
Perdrix grise de montagne (<i>Perdix perdix hispaniensis</i>)	A 415	30 à 80 couples nicheurs	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction d'habitats) - Collision sur certaines clôtures ou lignes électriques - Mauvaises conditions climatiques - Fermeture ou ouverture brusque du milieu
Grand tétras (<i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>)	A 104	15 à 30 coqs	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises conditions climatiques durant l'élevage des jeunes - Développement important des jeunes sapinières en versant nord - Collision sur certaines clôtures ou lignes électriques - Dérangement en hiver et en période de reproduction - Aménagements lourds (destruction de son habitat)
Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>)	A 076	0 à 2 couples nicheur	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement près des sites potentiels de nidification (varappe, hélicoptère, etc.) - Collisions avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique moyenne tension - Urbanisation et aménagements lourds (destruction et altération de zones de chasse) - Diminution des surfaces de pelouse
Crave à bec rouge (<i>Pyrrhocorax Pyrrhocorax</i>)	A 346	5 à 10 couples nicheurs	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction d'habitats) - Dérangement des sites de reproduction - Diminution de l'élevage
Aigle royal (<i>Aquila chrysaetos</i>)	A 091	3 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement des couples nicheurs (activités de pleine nature, hélicoptère, etc.) - Aménagements lourds (destruction de son habitat)
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	A 223	5 à 15 couples nicheurs	Non connu	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction de son habitat) - Sylviculture inadaptée à l'espèce
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	A 080	5 à 12 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement humain (sports de pleine nature) - Travaux sylvicoles en période de reproduction - Collision avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique moyenne tension - Aménagements lourds (destruction de son habitat) - Fermeture des milieux
Bruant ortolan (<i>Emberiza hortulana</i>)	A 379	0 à 2 couples nicheurs	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction de son habitat) - Fermeture des milieux

Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	A 103	2 à 3 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement à proximité immédiate des sites de nidification - Équipement des falaises en voies d'escalade - Collision avec les câbles aériens et électrocutions sur le réseau électrique moyenne tension - Aménagements lourds (destruction de son habitat)
Grand duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>)	A 026	0 à 2 couples nicheurs	Non connu	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation et aménagements lourds (destruction de son habitat) - Collision avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique moyenne tension - Dérangement durant la période de reproduction (février-juin) - Déprise agricole entraînant une fermeture progressive des milieux
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	A 338	15 à 30 couples nicheurs	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction de son habitat) - Fermeture des milieux
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	A 092	2 à 5 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements humains (travaux sylvicoles) aux alentours des sites de reproduction - Collision avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique moyenne tension - Aménagements lourds (destruction de ses habitats)
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A 236	15 à 30 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds sur les milieux forestiers - Gestion forestière inadaptée à l'espèce
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A 224	5 à 20 couples	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds - Fermeture des milieux
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A 072	3 à 10 couples nicheurs	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Collision avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique - Raréfaction de ses proies (abeilles, guêpes, frelons)
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	A 246	30 à 50 couples nicheurs	Non connu	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements lourds (destruction de ses habitats) - Dérangements (chiens non tenus en laisse)
Vautour fauve (<i>Gyps fulvus</i>)	A 078	0 couple nicheur	Bon	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole (ressource alimentaire réduite)
Vautour percnoptère (<i>Neophron percnopterus</i>)	A077	0 couple nicheur	Non évalué	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole (ressource alimentaire réduite) - Perturbation par les activités de pleine nature (escalade, etc.)
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	0 couple nicheur	Non évalué	<ul style="list-style-type: none"> - Régression des zones humides dont il dépend pour sa reproduction - Collision avec les câbles aériens et électrocution sur le réseau électrique
Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>)	A139	0 couple nicheur	Non évalué	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement lié aux activités de pleine nature - Réchauffement climatique

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
4030, 4060, 5120, 5130, 6140, 6210, 6230*, 6520	Favoriser les activités pastorales et agricoles bénéfiques à la conservation et la restauration des habitats naturels ouverts d'intérêt communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des milieux ouverts - Restaurer les milieux ouverts en déprise
91E0*, 9180*, 9260, 9410, 9430* 1386, 1387, 1083, 1088, 1323	Favoriser les pratiques sylvicoles adaptées aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire des milieux forestiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la régénération naturelle - Créer ou rétablir des clairières intra-forestières - Réaliser des éclaircies - Favoriser le développement du bois sénescant - Irrégulariser les peuplements forestiers
3130, 6430, 7110*, 7120 1065, 1301, 1303, 1304, 1305, 1307, 1310, 1316, 1321, 1323, 1324	Préserver les habitats humides d'intérêt communautaire, favorables à des espèces spécifiques (desman, loutre...).	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et conserver les tourbières et les prairies humides d'intérêt communautaire - Restaurer et préserver la diversité des milieux rivulaires
Toutes les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	Préserver et favoriser les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter ou éviter les dérangements ou les dégradations sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire - Restaurer ou conserver les corridors arborés - Mettre en place des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire - Mettre en place des aménagements en faveur des espèces d'intérêt communautaire - Réduire l'impact de certaines infrastructures sur les espèces d'intérêt communautaire et sur leurs habitats - Mettre en place des sites d'équarrissage naturel - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
Toutes les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire	Améliorer les connaissances sur les espèces animales et végétales et sur les habitats naturels d'intérêt communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire - Améliorer les connaissances sur les habitats naturels d'intérêt communautaire - Améliorer les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes
Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Informier et sensibiliser sur la fragilité des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et sur les moyens de les protéger.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public à la démarche Natura 2000 - Informer et accompagner les personnes directement concernées par Natura 2000
Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	Animer la mise en place des mesures de gestion favorables aux espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire, en assurer le suivi et effectuer les modifications nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Animer la mise en place des mesures de gestion favorables aux espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire, en assurer le suivi, effectuer des modifications si nécessaire

Pour en savoir plus :

Contact : Syndicat mixte Canigó Grand Site - 73 avenue Guy Malé, 66500 PRADES - 04 68 96 45 86

Sources d'information :

Site du MTES : www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM des Pyrénées-Orientales : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-et-de-la-mer-DDTM>

Site de l'opérateur : <https://www.canigo-grandsite.fr/>